

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 222 5 avril 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1973: 25 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
(bureau ouvert l'après-midi)  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Pierre Bossy

## L'art du contreprojet

*Il y a un art du contrepét, même politique. Ainsi la baronne de Charrière a fait sonner des rires républicains. Désormais, il y a un art fédéral du contreprojet: il est moins gai.*

*Depuis trois ans est déposée une initiative socialiste pour une meilleure assurance maladie. Après le délai légal de réflexion, et pour tourner les difficultés, le Conseil fédéral oppose un contreprojet, sous forme d'un nouvel article constitutionnel. Cette procédure ne clarifie pas, elle brouille.*

*On sait qu'en politique suisse, le problème de l'assurance maladie est un des plus difficiles à résoudre. D'abord, les intérêts en présence sont gigantesques, caisses maladies, médecins, hôpitaux; chacun de ces groupes a de surcroît la faculté de s'abriter derrière le langage des grands principes (liberté de l'acte médical, mutualité véritable, etc.; précisons qu'à nos yeux, ces principes ne sont pas négligeables; mais il est si tentant de s'en faire un manteau...). Les problèmes financiers, enfin, étant donné le coût de la médecine, sont considérables.*

*Bref, en yarappe politique, l'assurance maladie, c'est du sixième degré, comme la réforme des finances fédérales. La difficulté exigerait d'autant plus de clarté dans la procédure.*

*Or, deux éventualités peuvent se présenter:*

— *le contreprojet est soumis au peuple en même temps que l'initiative.*

*Dès lors, celui qui votera deux fois « oui » verra son vote annulé, mais pas celui qui votera deux fois « non ». D'autre part, un texte relativement précis (l'initiative) sera opposé à un texte (le contreprojet) dont des éléments essentiels sont flous, notamment la notion de gros risques. Le contreprojet fédéral prévoit en effet que l'assurance des gros risques est obligatoire; mais où commence, où finit le « gros risque » ?*

— *l'initiative est maintenue pour peser sur le débat parlementaire, puis retirée.*

*Mais ce marchandage rabaisse le jeu politique: on brandit une menace, tout en souhaitant n'avoir pas à en jouer; c'est une sorte de bluff; une partie de poker politique.*

*La première et la seconde éventualité doivent être rejetées. On doit donc se demander si une autre procédure n'est pas possible. En fait, on constate que la Confédération possède déjà la compétence constitutionnelle de légiférer en matière d'assurances maladie et accidents. Rien n'empêche les Chambres de délibérer directement sur un texte de loi. Dès lors, elles pourraient adopter d'emblée un texte législatif précis tout en déclarant qu'il n'entrera en vigueur qu'après le rejet ou le retrait de l'initiative.*

*La procédure serait alors la suivante:*

— *vote définitif par les Chambres de la nouvelle loi sur l'assurance maladie:*

— *retrait de l'initiative ou vote populaire.*  
*Si l'initiative est acceptée, elle l'emporte; sinon le texte des Chambres déjà adopté prend force de loi, après le délai référendaire.*

*Cette façon de faire serait plus claire, les auteurs de l'initiative ou le peuple se prononçant en toute connaissance de cause.*

*Avant que ne s'engage le débat de fond, un débat préalable sur la procédure serait indispensable.*

### SOMMAIRE

**P. 2:** La planque irlandaise; pp. 2 et 3: Anniversaire du coup d'Etat grec: des touristes triés sur le volet par les colonels — La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 4: Mieux consommer: du bon usage des tests comparatifs; p. 5: Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 6: Armée: la subversion derrière le folklore; p. 7: Genève: des espaces verts au-dessus de nos moyens — Neuchâtel: dans quatre ans peut-être; p. 8: Les prix soit! mais les services, M. Schürmann? — Vaud: l'exemple de l'avenue du Simplon.

## La planque irlandaise

Poser la question, c'est la résoudre.

En pleine page du « Journal de Genève » / « Gazette de Lausanne » (28.2.73), ce point d'interrogation publicitaire qui laisse pantois :

**OU TROUVE-T-ON ENCORE VINGT  
CANDIDATURES POUR CHAQUE OFFRE  
D'EMPLOI ?  
EN IRLANDE DU NORD.**

Suit un commentaire qui coule de source, selon le délégué du Commerce de l'Irlande du Nord : « En Irlande du Nord, en effet, l'offre de main-d'œuvre dépasse largement le nombre de places de travail disponibles. La stabilité de la main-d'œuvre en est la conséquence naturelle, ce qui se traduit d'ailleurs par une productivité croissante, de l'ordre de 14 % rien que pour les années 1970 et 1971.

» Cette stabilité a aussi une incidence heureuse sur le climat du travail. Ainsi en 1971, le nombre des journées perdues par suite d'interruptions de travail n'a pas atteint le tiers de la moyenne enregistrée en Grande-Bretagne. D'autre part, les rapports entre les syndicats et l'industrie sont animés, comme en Suisse, par un esprit de conciliation réciproque. Les syndicats de l'Irlande du Nord sont pleinement conscients que, dans un pays situé à la périphérie de l'Europe et qui est encore loin d'avoir atteint le plein emploi, seules les entreprises prospères, compétitives et expansionnistes sont capables d'offrir des emplois sûrs et en nombre suffisant. Sur le lieu même du travail, les discussions politiques sont taboues. Catholiques et protestants travaillent coude à coude. » Afin que vous puissiez profiter de ce réservoir de main-d'œuvre, les autorités de l'Irlande du Nord ne craignent pas d'investir énormément de moyens pour la formation d'une main-d'œuvre industrielle qualifiée qui n'a guère sa pareille en Europe. »

Ce n'est qu'un début...

### ANNIVERSAIRE DU COUP D'ÉTAT GREC

## Des touristes triés sur le volet par les colonels

*Pour l'anniversaire du coup d'Etat des colonels en Grèce, ce document secret émanant du service central de renseignements de Grèce et reproduit (avec l'original à l'appui) par la revue « Europa », une revue suisse spécialisée pour les questions européennes (N° 3, mars 1973). Où l'on voit que les touristes projetant de passer leurs vacances dans les « îles » auront avantage à se refaire auparavant une virginité anticommuniste.*

*L'auteur de l'article de la revue, L. Walescha, conclut sa démonstration par les lignes suivantes qui se passent de commentaires à la seule lecture du texte officiel ci-contre :*

*(...) « Il est dès lors essentiel que l'Europe démocratique reste fidèle à ses principes et continue le « gel » des relations avec la Grèce des colonels. C'est en effet sur l'Europe que sont dirigés les derniers espoirs des Grecs.*

*» Plus d'un lecteur pourra être surpris de ces lignes et se demandera pourquoi cette question se rattache aux problèmes européens de la*

*Suisse. A notre avis, tous les Européens doivent se montrer solidaires, face au drame du peuple grec. Si nous acceptons les colonels comme partenaires (au sein du Marché commun, réd.), nous renions en même temps les valeurs de notre pays et de l'Europe en formation, à savoir la démocratie et les libertés individuelles. » (réd.)*

SECRET

URGENT

Aux attachés militaires de Paris, Bonn, Londres, Rome, Vienne.

Porter à la connaissance de :

— Direction générale de la Sécurité nationale.  
— Service central de renseignements KYP/A/I.  
Nombre de copies (7) - Numéro de la copie (2).  
Service central des renseignements — KYP  
Branche A' — Section Ia.

N° de Prot. B' — 607348 — B.ST. 902, le 14 mars 1969.

Bureau de l'attaché militaire de Bonn.

N° de protocole : 7251

Reçu le 27-3-1969.

Concerne : Mesures pour faire face aux éléments antinationaux en Europe occidentale. Notre Service dispose des preuves inébranlables, que parmi les ouvriers et étudiants grecs

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

## Un journal d'écolier

*Dans son effort de renouvellement, le quotidien de gauche « AZ » a trouvé des formules inédites. C'est ainsi que l'édition zurichoise (l'ancien « Volksrecht », Droit du peuple) publie chaque jeudi une page rédigée par des écoliers d'une classe.*

*Prenons, par exemple, la page rédigée par une classe de 4<sup>e</sup> d'Adliswil : 34 élèves, soit 18 filles*

*et 16 garçons. L'institutrice, M<sup>lle</sup> Zepfel. Plus de 20 petits articles sont groupés sous sept titres : notre classe, le village d'Adliswil, une visite à l'imprimerie coopérative de Zurich, la profession dont je rêve, ma branche préférée, notre école, pour ou contre les examens. Trois dessins illustrent la page.*

*Apprendre aux écoliers à lire les journaux est bien, mais leur apprendre à rédiger pour un journal, c'est peut-être mieux.*

*— Prenant prétexte d'une intervention parlementaire en faveur d'un accord de double imposition à conclure entre la Suisse et le Liechtenstein, le*

dans les pays de l'Europe occidentale se prépare une large action antinationale, ayant comme but l'amointrissement de la révolution nationale du 21 avril et du prestige du gouvernement national. Cette action antinationale sera soutenue par certains milieux antihelléniques, qui se sont transformés en instruments aveugles du communisme international. Dernièrement certains gouvernements et organisations étrangers prennent position pour les éléments antinationaux, à l'étranger : comme les gouvernements d'Italie, du Danemark, de la Hollande, de la Suède, de la Belgique, en partie le Parlement anglais, le Conseil de l'Europe, qui ont pris ouvertement une position antihellénique.

Au vu de ce qui précède, nous ordonnons ce qui suit :

1. Agissez en sorte que soit étouffée à la naissance toute tentative d'actions sapantes, qui provoquerait des difficultés exceptionnellement grandes de caractère intérieur et international, à notre gouvernement national.
2. Mettez en application l'ordre de KYP/A/I sous le N° A15181/12.7.68 contre les éléments les plus actifs des diverses organisations anti-

nationales, et en ce qui concerne les plus dangereux d'entre eux, conformez-vous au plan « Poséidon ».

3. Précipitez l'application de l'ordre de KYP/A/I sous le N° E16211/5.9.68 pour pénétration de nos agents dans ces organisations avec comme but leur éclatement, ainsi que l'initiation à vos services des nationalistes valables contre récompense analogue, pour exécuter des devoirs comme ceux du paragraphe 2 du présent ordre.

4. Contrôlez l'application des directives du Ministère des affaires étrangères par les autorités consulaires en place pour le retrait du passeport aux éléments antinationaux les plus actifs.

5. Mettez sous surveillance les personnes qui se sont manifestées comme antinationales, indépendamment de leurs convictions politiques, qui comptent retourner en Grèce et faites-nous-en à temps le rapport.

6. Mettez sous surveillance les diverses agences de tourisme étrangères qui organisent des expéditions touristiques pour notre pays. Il a été constaté qu'un certain nombre de touristes

étrangers ayant des dispositions anarchistes et qui sont en liaison avec des organisations antinationales de l'étranger, exploitant la qualité du touriste, transportent du matériel de propagande et de l'armement (comme matières explosives, revolvers, etc.) pour les organisations subversives d'ici.

Rapportez-nous à temps les numéros d'immatriculation des voitures de ces touristes étrangers pour lesquels il y a le moindre soupçon que leur arrivée en Grèce se fera dans des buts non touristiques.

7. Agissez avec l'attention nécessaire et exécutez le présent ordre en plein secret. Dans le cas contraire, il y a risques de provoquer une réaction aiguë tant de la part des compatriotes que de la part des milieux gouvernementaux et de l'opinion publique des pays auprès desquels vous êtes accrédités.

8. Prière de rapporter d'urgence du KYP tous renseignements relatifs, avec le commentaire adéquat, et après l'exécution des ordres sous le N° A15181/12.7.68 et E16211/5.9.68, qu'un rapport relatif détaillé nous en soit soumis.

Cachet  
Copie conforme

D. Roufogalis  
Colonel - Sous-directeur

« Berner Zeitung » (22.3) a noté, par exemple, qu'il y existe des citoyens suisses, travaillant en Suisse, qui sont domiciliés au Liechtenstein ; ce qui non seulement est avantageux du point de vue fiscal, mais leur évite aussi de faire du service militaire, puisqu'ils sont domiciliés à l'étranger ! — La presse veut soigner son image : le « Tages-Anzeiger » de Zurich cherche un spécialiste de PR (relations publiques) chargé des contacts avec les lecteurs et avec ceux qui pourraient en devenir : les écoles, les autorités, les clients, etc. La presse semble découvrir la nécessité de se faire connaître.

— Dans le supplément hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une étude exhaustive d'une innovation allemande qui, selon l'auteur, Willy Schenk, pourrait faire école en Suisse : la création d'un service scientifique (à l'image de ce qui existe déjà au Japon et aux Etats-Unis) mis à la disposition des parlementaires. Pour permettre à ceux-ci de mieux justifier l'adage : « tout pouvoir vient du peuple »...

— Dans le substantiel supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », quelques articles dont la longueur inhabituelle laisse transparaître un espoir fermement accroché dans une capacité de

lecture inhabituelle des fidèles du journal ; parmi les thèmes évoqués, la qualité de la vie (traitée par le ministre ouest-allemand Erhard Eppler), l'acupuncture en Chine (le premier volet d'une étude spécialisée sur la médecine chinoise), l'école et le tiers monde (le résultat des recherches d'un groupe de travail constitué sur ce thème) ; sans parler, par exemple, d'un long compte-rendu du dernier livre de M<sup>me</sup> Soleil (qui n'a pourtant pas encore de consultations en allemand), ou d'un résumé des exposés entendus à la quatrième conférence sur la lune, récemment tenue à Houston.

## Mieux consommer : du bon usage des tests comparatifs

Vous voulez acheter une machine à laver la vaisselle, une corde de remorquage, un humidificateur, des cigarettes ? La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) l'a prévu, et a fait réaliser des tests comparatifs sur chacun de ces articles, — et sur une cinquantaine d'autres au total en quelque huit ans d'activité.

Les résultats de ces tests paraissent en version intégrale sous forme de brochures dans « J'achète mieux », ainsi que dans la presse coopérative et syndicale (Coop Suisse et l'USS fournissent à la FPC la majeure partie de ses ressources, complétées par une maigre subvention fédérale de 75 000 francs). La presse quotidienne communie également de plus en plus régulièrement un résumé des résultats des tests comparatifs de marchandises et de services.

Du côté de l'information donc, pas grand-chose à redire. Et pourtant, au moment de l'achat, maints consommateurs demeurent perplexes devant la diversité de l'offre. Pourquoi cette relative — et regrettable — inefficacité des tests ?

C'est qu'ils sont rapidement périmés, vu les fréquents changements sur le marché des biens de consommation courante. Ce perpétuel « renouvellement » ne correspond d'ailleurs pas toujours à une réelle amélioration, mais bien souvent à une simple volonté de promouvoir les ventes, sous le couvert du magique progrès technique. Et les tests eux-mêmes entraînent des changements, de la part des fabricants soucieux de rectifier le tir. Quels qu'en soient les motifs, ces perpétuelles variations posent le problème de la mise à jour continuelle des tests, — par exemple sous la forme d'un annuaire comme en publient les organisations de consommateurs américaines ou britanniques.

Par ailleurs, afin de ne pas influencer directement les choix des lecteurs, les tests publiés en Suisse se bornent à fournir des résultats chiffrés d'essais,

assortis d'explications fort techniques, sans donner d'appréciations globales plus directement utilisables par les acheteurs potentiels. Il y a à cela une raison bien simple, c'est que les résultats chiffrés d'essais techniques bien déterminés sont inattaquables, en particulier par le fabricant du produit testé.

### La diversité des besoins

Par contre, il est beaucoup plus délicat de dire de façon vraiment objective si un produit est bien adapté aux besoins d'utilisateurs quelconques. En effet, les besoins sont extrêmement divers, aussi bien dans leurs composantes objectives que subjectives. Une voiture est choisie en fonction technique de son utilisation, mais aussi pour des raisons subjectives de pure esthétique ou même de prestige.

Dans l'ordre logique des priorités, il est bien évident que ce sont les critères techniques qui priment, et dans les régions économiquement pauvres, ce sont même les seuls critères qui entrent en considération, voir l'exemple des fameux uniformes Mao. Mais dès que le niveau économique d'un pays dépasse la satisfaction des simples besoins vitaux, l'homme a rapidement un besoin tout aussi impérieux d'une satisfaction esthétique qui est heureusement loin d'être normalisée; l'ennui naquit un jour de l'uniformité et la mode Mao tend à s'assouplir dès que possible.

### Des critères multiples

Dans une économie développée et une société libérale, les critères rationnels et irrationnels ont un poids commercial. Un rationalisme austère serait injustifié. Dans ces conditions, il devient vite périlleux de formuler des avis globaux généraux sur l'adéquation d'un produit, car cela mène à méconnaître la composante subjective. En effet, le fabricant d'un produit déconseillé aurait beau

## Congo

S'en aller

Et si loin

Quand le fleuve est ici

Béant parmi les uns

Guéant parmi les autres

Sous la lumière crue —

Et tous les masques tombent.

**Gilbert Trollet**

## Genevois, à vos plumes !

Les occasions de signer ne manquent pas, ces jours-ci, aux Genevois, et c'est le moins que l'on puisse dire !

Le plus difficile reste certainement de ne pas confondre les six textes que des militants zélés proposent aux citoyens. Sont en effet à disposition :

- une pétition pour les pistes cyclables à l'intention des écoliers ;
- une pétition contre Verbois-nucléaire ;
- une initiative pour le blocage des loyers (MPF) ;
- une initiative socialiste pour l'impôt sur la richesse ;
- une initiative sur les 40 heures (LMR et POCH) ;
- une initiative « logement », lancée par le Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement.

jeu de prouver que sa marchandise remplit parfaitement les besoins d'une certaine catégorie de clients.

Ce que l'on peut souhaiter, c'est que la signification des résultats chiffrés des essais, par rapport aux besoins techniques, soit clairement expliquée sous une forme accessible aux profanes. Ensuite, les produits devraient être aussi classés en fonction des portraits psychologiques des principaux types de clients éventuels. Il reste que l'art du bon vendeur est de comprendre le mieux possible les deux aspects des besoins d'un client et de proposer le produit qui y répond le mieux. Les tests ne peuvent prétendre aider les consommateurs qu'à opérer un choix préliminaire qui permet de rester sourd aux conseils de vendeurs incompetents sans remplacer ceux des bons vendeurs.

### Exploitation des idoles

Il existe aussi l'anti-test tel que la compétition sportive, qui passe pour être un label de qualité technique, et sur laquelle se base la publicité alors que les besoins techniques réels de la plupart des utilisateurs sont souvent notablement différents. Par contre, les compétitions mettent à jour et amplifient parfois outrageusement des besoins subjectifs.

Ceci nous conduit à nous demander s'il n'est pas abusif et condamnable de donner ainsi à des personnes un sentiment plus ou moins artificiel de satisfaction alors que des besoins plus valables leur sont inatteignables. Notre économie semble plus capable de satisfaire les besoins en autos d'une masse de pseudo Clay Regazzoni que de leur fournir un logement vivable. Les besoins essentiels paraissent devenir de plus en plus chers alors que les besoins superflus se « démocratisent ».

Les tests ne permettent de lutter que contre un aspect relativement marginal de notre société de consommation. Ils constituent au mieux un correctif intéressant. L'objectif principal de la lutte pour une économie plus sociale se situe ailleurs.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Leur dernière dissertation

Examens de maturité fédérale, composition française. Des quatre sujets, lequel auriez-vous choisi ?

#### Que vous soyez consommateur...

1. « La publicité est la fleur de la vie contemporaine, elle est affirmation d'optimisme et de gâité, elle distrait l'œil et l'esprit » dit Blaise Cendrars. Heureux le candidat qui avait lu l'admirable livre de René Berger, *La Mutation des Signes* ! Pour les autres, quelques tueurs à gages étaient à l'affût ! Le mot « environnement », le mot « conditionnement », le mot « créativité »... (Curieux de penser qu'il suffit de prononcer le mot de « conditionnement » pour établir le fait, puisque le candidat de 1963 n'aurait certes pas employé un tel mot... Pour la bonne raison que le mot n'existait pas, ou n'était guère usité ! Alors qu'il suffit presque de prononcer le mot de « créativité » pour établir du même coup qu'on en est pour sa part assez dépourvu !)

#### ... contestataire...

2. « L'insolence. Le respect fait plus de dégâts que l'insolence. Le respect fige, embaume, endort. L'insolence réveille. Elle va bien avec la naïveté. Aveugle aux apparences, elle cherche la vérité des profondeurs, pose des questions que nul ne veut entendre. Bien sûr, elle peut aussi n'être que le symptôme d'une maladie. » « Pensée » d'un certain Jean Sullivan... Comme on voit, l'esprit de Mai a ses échos jusque dans les sessions de la maturité fédérale ! Cependant les candidats, par prudence ou par escient, se sont généralement abstenus.

#### ... scientifique...

3. « Le progrès des sciences a été obtenu au prix de leur spécialisation croissante. La connaissance scientifique, ramifiée à l'infini, est aujourd'hui parcellaire. Elle constitue un immense puzzle dont chacun connaît un élément bizarrement et souvent arbitrairement, sinon maligne-

ment découpé. Toutefois, presque personne ne peut distinguer ni même soupçonner la physiologie générale, l'image cohérente qui donnerait à l'ensemble unité et signification » écrit Roger Caillois.

Bon sujet, me semble-t-il, convenant particulièrement à des « scientifiques », mais peut-être à chacun de nous, qui allons parfois de spécialiste en spécialiste sans trouver le « généraliste » qui pourrait prendre une vue globale de notre santé, voire même de notre « personne », corps et âme, de notre individualité. « Je ne vous trouve rien aux poumons » me déclarait jadis un excellent phtysiologue. « Revenez me voir quand vous aurez quelque chose... Je vous ferai un traitement dont je rêve pour vous depuis des années... » J'ai préféré renoncer !

#### ... ou écologiste

4. « La ville a une figure, la campagne a une âme » écrit Jacques de Lacretelle.

Ici aussi, les « tueurs à gages » étaient nombreux ! Depuis les considérations sur la société de consommation et la pollution jusqu'aux développements sur l'air pur des campagnes, où nous allons nous replonger aux sources vivifiantes, etc., parmi les paysans attachés à leurs traditions et à leurs idéaux, paysans dont l'âme naïve et simple... etc. !

J. C.

## Erreur sur les faits

A propos de la prochaine nomination d'un chef des informations à la Radio romande, nous affirmons, la semaine dernière, que M. Michel Margot avait posé sa candidature au poste de secrétaire du Parti radical suisse. Cette affirmation est fausse.

M. Margot nous précise d'autre part qu'il n'est inscrit à aucun parti.

Tels sont les faits. Mais cette note n'enlève rien à notre inquiétude devant la normalisation en cours des médias et dont nous avons donné d'autres exemples.

## Armée: la subversion derrière le folklore

« Ce livre est illégal, car il relate une lutte contre l'armée, et l'armée n'admet aucune opposition qui la remette en question. A travers notre lutte, nous avons appris à connaître l'appareil répressif de l'armée et de la police civile : cet été, cinq civils ont été arrêtés et, dans les casernes, de nombreux camarades ont été emprisonnés. Dans ces conditions, nous ne signons pas ce « Livre noir ».

Telles sont les dernières lignes de l'entrée en matière d'un opuscule qui circule actuellement sous le manteau en Suisse romande. Son titre ? « Armée, Été 72 : Livre noir, ER san 239 » (l'armée est du reste, en ce début d'année, la cible favorite d'autres publications plus ou moins marginales, telle cette brochure illustrée intitulée « Engagez-vous », aux éditions « Le Poing dans la Gueule »). Son ambition ? Retracer, de l'intérieur, la vie des recrues sanitaires, l'été dernier, à la caserne de Lausanne.

Nous avons à l'époque pris position sur cette affaire (DP 201, dossier et éditorial) et si nous y revenons, c'est pour, sous la forme d'un extrait de cet historique de quelque cinquante pages format A4 (où sont soigneusement reproduits tous les tracts publiés lors des événements), montrer le contenu de mouvements de révolte actuels ; mouvement que l'opinion publique classe encore trop volontiers sans autre sous le signe d'un folklore viril et militaire : « Moi aussi... de mon temps... une marche forcée de dix heures par moins dix... tu te souviens ? »

A la fin du mois de septembre, quelques jours avant les grandes manœuvres (12 et 13<sup>e</sup> semaine), c'est l'action dite « Point vert » que les auteurs relatent :

« C'est alors que naît l'idée de l'action « Point vert ».

» Les deux compagnies suisses allemandes sont à leur tour transférées à leur lieu de dislocation, la troisième cp. à Neyruz, et la quatrième à Favargny-le-Grand. A Neyruz, un tract est distribué

assez ouvertement à l'appel principal du samedi. Dès le lundi qui suit, c'est le début de l'action « Point vert » : tout d'abord par transmission orale, et ensuite par tract, qui remet en cause le droit des supérieurs à nous emprisonner.

» L'action vise d'abord à exprimer la solidarité des recrues dans le cas précis de notre camarade emprisonné pour quinze jours la semaine précédente.

» Une grève de protestation est décrétée.

» Cette action veut élargir le débat en informant la presse sur ce qui s'est passé et déclencher une discussion plus large sur les punitions disciplinaires dans l'armée et la justice militaire. L'action est suivie largement et suscite de nombreuses discussions. Très vite, la rumeur court que nous allons être déplacés une nouvelle fois. En effet, incapables de répondre par la persuasion à notre action, parce que nous sommes dans notre bon droit et le savons, ils se rabattent sur les mêmes méthodes qui avaient été appliquées pour les Romands : la *déportation*, pour mieux isoler, pour mieux intimider.

» La compagnie est obligée de dormir sous tente dans une forêt à Altavilla, près de Morat.

» Dans la nuit du mardi au mercredi, nous sommes réveillés vers 3 heures du matin. Les lieutenants viennent nous chercher l'un après l'autre pour nous emmener vers un but inconnu, à travers la forêt. Dans les tentes, nous sommes désemparés et une peur réelle règne. On se sent livré aux méthodes de la Gestapo. Cela dure jusque vers 10 heures du matin. A ce moment-là, ils viennent chercher les derniers, ceux dont ils ont décidé de faire des « meneurs ». A leur tour, ils sont entraînés jusqu'à Morat, où ils sont soumis à un interrogatoire par le juge d'instruction. Beaucoup de ceux qui les ont précédés se sont laissés intimider par les méthodes de la justice militaire. Certains ont reconnu avoir participé à l'action et ont dit où et quand ils ont reçu des tracts. Une quinzaine de recrues sont emprisonnées, avec des peines allant jusqu'à 20 jours de prison pour ceux qui ont été désignés comme « meneurs ».

» Ceux qui ont parlé ont oublié que, face à des gens pareils, qui nous traitent en ennemis, il faut se comporter comme en face d'un ennemi : *se borner à dire son nom, prénom, date de naissance, matricule et incorporation.*

» Que nous parlions ou non, ils l'emploieront de toute façon contre nous. Donc, nous avons avantage à ne pas nous laisser intimider et les laisser nager le plus possible... »

Le vocabulaire et les parallèles irriteront, certes ; on y verra une dramatisation abusive des faits. Mais de telles appréciations dispensent-elles de prendre la mesure d'un phénomène qui ira certainement en s'amplifiant cette année encore ? Mettra-t-on sans autre de tels errements sur le compte d'une jeunesse irresponsable », manipulée par des agitateurs politiques ?

Il s'agit bien sûr d'une minorité dont l'action pourrait être passée sous silence au nom d'immense majorité silencieuse. Se contenter d'un tel diagnostic, n'est-ce pas se rassurer à bon compte ? On voit le danger : qu'elle est plus rassurante cette « autre » jeunesse (mille personnes au « Festival dans les Alpes » en août passé, à Saanenmöser, pour l'adoration d'un nouveau dieu venu des Indes) qui vénère le guru Maharaj Ji et qui organisait cette semaine en Suisse (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève), à grands renforts de processions, de films et de professions de foi, un circuit de conférences de la mère du saint homme de quinze ans !

A méditer, dans cette perspective, cette apologie de la conférencière, notée dans le luxueux service de presse publié à cette occasion, sous l'entête « Salutations au pied de lotus du maître parfait » : « Shri Mata Ji est la mère de Shri Guru Maharaj Ji, maître parfait âgée de quinze ans qui est en train d'apporter la paix aux hommes. C'est elle qui a donné naissance à l'être le plus pur et le plus saint de notre époque.

» Le rayonnement spirituel de Shri Mata Ji est extraordinaire. Elle incarne tout ce qu'il y a de maternel dans la nature, et l'affection vibre autour d'elle. »

GENEVE

## Des espaces verts au-dessus de nos moyens

Le haut de la Servette verra d'ici peu disparaître son dernier espace vert : la construction d'une école y est prévue. Au bois de la Bâtie, c'est la mise en place d'un second terrain pour le football de compétition qui rend nécessaire la réduction de l'espace réservé au jeu. Dans ce secteur aussi, le rythme de la construction est impressionnant.

Les collectivités publiques en arrivent à pratiquer la même politique que les promoteurs privés... et à utiliser les mêmes critères lorsqu'il s'agit de calculer la rentabilité d'un terrain. Dans le secteur privé cependant, les conséquences varient selon le revenu des habitants : dans les quartiers résidentiels, comme Champel ou Malagnou, l'implantation des nouveaux immeubles a lieu au milieu des parcelles, d'où la préservation d'une frange de terrain vert et arborisé, au contraire, l'occupation extensive du sol dans les quartiers populaires aboutit à prévoir les immeubles en bordure même des rues. La densité de construction des quartiers non-résidentiels n'est pas sans rappeler les quartiers pauvres du début du siècle.

La paralysie des autorités politiques n'en est que plus criante : nous voilà bien loin des proclamations électorales ! Les transcriptions pratiques des promesses contenues dans les programmes sont bien rares à Genève. Au sein des législatifs cantonaux et communaux, les problèmes de ce type ont souvent été l'occasion d'un affrontement gauche-droite, la gauche minoritaire se faisant l'avocate d'un aménagement rationnel de l'espace. Les exécutifs, eux, ne parviennent pas à se dégager de la conception habituelle de la rentabilisation des sols. Comme c'est à ce niveau que la plupart des décisions se prennent, la situation des espaces de détente se dégrade chaque jour (il faudra revenir à l'occasion sur l'exception que constitue, dans ce domaine aussi, la ville de Lancy). En ville de Genève, si l'on a aménagé des places

dans le centre ou sur les quais de l'Arve, rien de pareil n'a été créé dans les quartiers populaires; pis encore : les endroits adéquats qui y'ont été sacrifiés sont nombreux.

Acheter un terrain pour le mettre à la disposition de tous, paraît impensable, alors que l'on a tous les égards possibles et imaginables pour la circulation : témoin le coût du terrain destiné à l'élargissement de la place des XXII-Cantons, près de 3000 francs le mètre carré, sans parler des 8 millions que l'on destinait à la démolition du Crédit lyonnais.

Là, comme pour les transports en commun, la disproportion des forces en présence est criante :

NEUCHATEL

## Dans quatre ans peut-être...

Pauvre campagne électorale. La répartition des cinq sièges du Conseil d'Etat n'est l'objet d'aucune contestation. La formule acquise dès 1965, avec deux socialistes, corrigée en 1969 où les progressistes-nationaux reprenaient aux radicaux un siège perdu quatre ans plus tôt, est maintenue. Au fond, en dépit d'une candidature popiste et d'une autre d'un paysan radical dissident, ces élections sont tacites. La participation électorale sera probablement faible. Seuls les suffrages des candidats donneront une indication de leur cote personnelle dans la population.

A défaut de lutte pour le Conseil d'Etat, peut-on penser qu'une certaine compétition se fasse jour pour le Grand Conseil ?

A peine. Les manifestes et autres tracts électoraux semblent être un peu plus nombreux qu'au cours de campagnes précédentes. A leur habitude, les socialistes ont publié un texte d'une douzaine de pages qui, sans conteste, fait le point de la situation politique et économique du canton et avance quelques propositions dont l'originalité n'est peut-être pas exceptionnelle, mais dont la nécessité — développement régional, santé publique, redistribution des revenus, aménagement du

d'un côté l'Automobile, de l'autre, des enfants, des mères de familles, des vieillards. Le cas du Bois de la Bâtie touche au vaudeville : on y voit un magistrat communiste, M. Roger Dafflon, poursuivre la politique de ses prédécesseurs radicaux et libéraux et céder devant les groupes de pression sportifs, réduisant ainsi à néant les possibilités de détente de tout un quartier.

Mais peut-être le problème doit-il être encore envisagé à un niveau plus fondamental ? Combien de temps encore, le sol sera-t-il utilisé au gré de l'intérêt de quelques propriétaires ou de quelques spéculateurs et non pas en tenant compte des besoins de la majorité ?

territoire, planification urbaine, protection de l'environnement — ne saurait être sérieusement contestée.

Les radicaux axent leur campagne sur la personnalité de leur conseiller d'Etat qui incarnerait un « nouvel humanisme ». Celui-ci, par exemple : « là où les hommes sont égaux, ils ne sont pas libres ; et s'ils sont libres, ils ne sont plus égaux ». Ou celui-là : les radicaux de 1848 ont répandu les idées de la Révolution française ; et ceux de 1973 luttent « contre les doctrines révolutionnaires inspirées de l'étranger » ! Leur conseiller d'Etat, après avoir publié il y a quelques années un texte sur le « crépuscule de l'autorité », intitule aujourd'hui ses propos « le crépuscule des idéologies ». L'indice, sans doute, que tout ce qui ne vient pas de lui ne peut être que crépusculaire. Quant aux derniers témoignages lacustres à Auvornier, il s'est empressé de les faire recouvrir avec des remblais pour construire une autoroute. Un véritable humanisme vécu, qui l'autorise certainement à s'élever contre le matérialisme exacerbé de notre société.

Tout cela est significatif des attitudes de certains, mais ne suffit pas à fonder une campagne électorale « mobilisatrice ».

Dans quatre ans peut-être, si certains départs ont lieu...

## Les prix soit! mais les services, M. Schürmann?

La chute du système des prix imposés et le développement des ventes en discount ont certes mis quelque désordre salutaire sur le marché des articles de consommation courante ; mais on a du même coup vu proliférer les arguments misant sur les différences de prix. Par rapport à un prix soi-disant recommandé jouant le rôle de repoussoir vers le bas, les revendeurs font valoir des avantages relatifs à grands coups de chiffres barrés et d'étiquettes biffées.

Le préposé Schürmann, qui sait bien que dans les annonces seulement on peut « économiser en achetant », veut mettre de l'ordre dans les étiquettes. S'appuyant sur l'ordonnance d'exécution du 10 janvier 1973 concernant la surveillance des prix, il a préparé une nouvelle ordonnance, rendant obligatoire l'affichage des prix de détail. Toute marchandise destinée à la vente devra dire son prix effectif ; et ne dire que celui-ci. Des exceptions sont prévues pour les produits vendus systématiquement en dis-

count, pour les actions temporaires ainsi que pour les soldes et liquidations.

La mise en vigueur de cette ordonnance, prévue d'abord pour le 1<sup>er</sup> mai, sera probablement retardée sous la pression de Coop, qui doit modifier de très nombreux emballages et pour qui l'abolition graduelle de la ristourne ne simplifie évidemment pas les choses.

Les consommateurs se félicitent du progrès que constitue l'affichage obligatoire des prix. Ils s'étonnent cependant que les services, dont les hausses de tarifs sont pour beaucoup dans l'augmentation du coût de la vie, ne soient pas soumis à cette obligation.

Ainsi, on surveille les prix des marchandises et des prestations de services, mais on fait afficher les prix des premières seulement ! Même sous la pression de l'urgence, le législateur ne peut se permettre une aussi grossière inconséquence.

VAUD

## L'exemple de l'avenue du Simplon

Le mouvement est lancé : l'Association vaudoise des locataires (AVLOCA), lors de sa dernière assemblée générale, vient de décider une vaste action de repérage des immeubles vides, et pourtant habitables, de la région lausannoise.

A l'origine de ce réveil, qui a redonné de l'espoir à une multitude de locataires (même si les logements que signaleront les membres de l'AVLOCA ne représentent qu'une portion infime des quelque 57 000 appartements recensés à Lausanne), une

manifestation des habitants du quartier sous-gare, outrés de côtoyer des maisons vides depuis des années.

Le 16 mars dernier, après différentes réunions d'information, faisant elles-mêmes suite au travail mené sur place par des étudiants en architecture (travail de diplôme de fin d'études), un manifeste était envoyé à la société Ebauches S.A., dont la caisse de pension est propriétaire des deux immeubles en question.

### Un ultimatum

Les termes de cet ultimatum résumaient à eux seuls assez l'itinéraire des signataires (habitants

des environs, mais aussi de toute la ville), décidés à occuper symboliquement les lieux si la société ne remettait pas immédiatement en location les deux immeubles visés à l'avenue du Simplon.

« Nous affirmons, soulignait le texte :

» 1. refuser la transformation de tout le quartier en une zone de bureaux, studios, locaux commerciaux, qui sont d'un meilleur profit pour les propriétaires et qui conduirait à un exode de la population dans les banlieues (exemple : la Bourdonnette) ;

» 2. condamner l'inoccupation de nombreux appartements, encore habitables. Les immeubles de l'avenue du Simplon 3 et 5 en sont un exemple frappant ;

» 3. notre droit en tant que locataires de décider du sort réservé à notre quartier. »

Réponse d'Ebauches : la relocation, vu la vétusté des locaux, est impossible, à moins que les autorités en assument toute la responsabilité.

L'occupation a lieu (au grand regret de la Municipalité plaidant pour des formes légales de protestation).

### Une double signification

S'il est important que des locataires aient découvert, à cette occasion, leurs véritables responsabilités, cette affaire est significative également sur le plan du fonctionnement de la démocratie locale : il a fallu cette action spectaculaire pour que les interrogations se multiplient dans l'opinion (grâce à la presse quotidienne et à la radio) et que l'exécutif réagisse ; or, il y a déjà plusieurs mois qu'un conseiller communal socialiste avait interpellé la Municipalité sur la situation inacceptable de la quinzaine d'appartements sis à l'avenue du Simplon. Sans autre résultat que le silence des municipaux qui ne se sont décidés à répondre qu'au début du mois de mars. Est-ce à dire qu'il faut court-circuiter les mécanismes démocratiques d'intervention pour que la machine de l'Etat se remette en marche ?